

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 avril 2024
N° 16

OBJET : Révision des taux d'impositions.

Date de la convocation : 29/03/2024
Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 15
Quorum : 08
Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

L'an deux mil vingt-quatre, et le mercredi 03 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2ème Adjoint.

Étaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur MALATESTA Ludovic, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur FENECH Carmel.

Étaient absents : Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

Absents représentés : Monsieur RAFFALLI Louis donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis donne pouvoir à Monsieur FENECH Carmel.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le Président expose que suite au versement d'une subvention exceptionnelle de l'Etat de 300 000,00 euros, il a été décidé avec l'accord des services concernés d'en faire bénéficier les contribuables de notre commune, à savoir une baisse effective des taxes foncières sur les exercices comptables de 2024 et 2025. Le taux de la taxe foncière bâtie sera donc ramené de 35,37% à 26,70% et compensé par le versement de la moitié de la subvention perçue à savoir 150 000,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 15 voix POUR la diminution de la TFB à 26,70%.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA

